

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1,1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents: Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU , M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD , M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Élsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme IIva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois: M. Eric PETIT Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre: Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orianne DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote:

Mandants: F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires: G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002664

Rapport n°1.1.8 - Marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

Marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile pour le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

on budgétaire
Frais de télécom : 95 000 € (part CAGB

Résumé :

L'actuel marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile pour les trois collectivités (Ville de Besançon, CCAS et CAGB) arrive à échéance le 31/01/2015. Un nouveau marché a été lancé et attribué par la Commission d'appel d'offres du 16/10/2014 pour prendre effet le 01/02/2015. Il convient de délibérer pour autoriser la signature d'un lot de ce marché.

Un groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques, logiciels, prestations informatiques, fourniture de services de téléphonie fixe et mobile, prestations en matière de télécommunications, reproductions, fournitures informatiques et d'imprimerie a été constitué et est devenu exécutoire le 14/03/2013. La CAGB en est le coordonnateur.

Sur la base de ce groupement de commandes, un marché pour la fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile pour la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon a été lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montants minimum ni maximum.

Le marché est décomposé en trois lots :

- lot n°l : Téléphonie fixe
- lot n°2: Liaisons fixes entre sites / Fourniture de liaisons permanentes entre deux points
- lot n°3 : Téléphonie mobile

La durée d'exécution du marché public est de 12 mois, reconductible 3 fois.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 02/06/2014 par voie électronique pour publication sur le BOAMP, le JOUE et la plate-forme de dématérialisation. Les date et heures limites de réception des offres étaient fixées au 15/07/2014 à 17 h 00.

Trois candidatures ont été reçues pour le lot I, une pour le lot 2 et trois pour le lot 3.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'appel d'offres, réunie le 16/10/2014, a attribué les lots 1 et 2 à la société Orange pour des montants estimatifs annuels respectifs de 296 913,63 € HT et 23 000,40 € HT, soit des montants estimatifs totaux respectifs de 1 187 654,52 € HT et 92 001,60 € HT sur l'ensemble des quatre années.

Le lot 3 a, quant à lui, été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le lot I du marché de fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile, attribué par la Commission d'appel d'offres du 16/10/2014 à la société Orange.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 123 Contre: 0 Abstentions: 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 2 4 DEC. 2014